ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS SAISON 2023/2024

Les **engagements en championnats** se font directement par Footclubs *(nouveau module)* à partir du 22 juin et jusqu'au :
- **15 juillet 2023** dernier délai pour le championnat Séniors, Futsal, Féminins et Futsal Jeunes.
- **01 août 2023** dernier délai pour le championnat Jeunes à 11 et Foot à effectif réduit (U11, U13).

Pour vous aider un tuto est disponible en cliquant ici.
Ce qu'il faut savoir pour vos engagements en championnat **:**
- Attention bien se mettre sur la saison 2023/2024

- Saisir le terrain de jeu correspondant à l'équipe engagée.
- Il n'y aura aucun document « papier » pour les alternances, souhaits ou désignation terrains.

Se référer à la saisie des désidératas sur Footclubs *(voir ci-dessous)* qui seront traités par la commission de gestion des compétitions. **Ne pas saisir les « demandes pour jouer à domicile ou à l'extérieur à des dates spécifiques », elles ne seront pas autorisées par la commission de gestion des compétitions**.

Les engagements validés seront sous réserve de vérifications de la commission de gestion des compétitions.

Veuillez trouver également en pièce jointe le barème Financier 2023/2024. Application au 1er juillet 2023.

Rappel :
Les ententes jeunes et séniors se font via Footclubs (vie des clubs).